

N° 2024-67

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 11 JUILLET 2024**

N°67/2024

Annulations et réductions Antérieures OM

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le jeudi 04 juillet 2024 pour la session ordinaire du jeudi 11 juillet 2024

L'An Deux Mille vingt-quatre, le jeudi onze juillet à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la mairie de La Bruyère, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	30
Pouvoirs :	9
Absents :	3

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	MASSON Sylvain	GIRARD Bernard
GEHANT Franck	POIROT Martine	DEMANGE René
CALLEY Etienne	CHIPAUX Michèle	OUDOT Francis
SEGIN Laurent	DUPETY Sandra	SAINTIGNY Henri
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	GRANDJEAN Michel
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GROSJEAN François représenté par POIROT Michel	SIGUST Jean Marc représenté par GRANDVOINET Christian	MANGE François représenté par BRODELLE
JEANROY Yves	PINOT Régis	RIBAUD Alain
LAPARRA Isabelle	BRESSON Elise	DAGUE Alain
VILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	JEUDY Jean Luc

Absent(e)s : Mr FORMET Arnaud , Mme CAILLIAU Elise, Mme COUTHERUT Sylvie

Pouvoirs :

Mr GROSJEAN Thierry donne pouvoir à Mr SANTIGY Henry
Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard
Mr GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mr DUPETY Sandra
Mr DAVOT Jean-Louis donne pouvoir à Mr OUDOT Francis
Mme MAIRE Françoise donne pouvoir à Mme BRESSON Elise
Mr PY Julien donne pouvoir à MR SARRE Vincent
Mr PERNOT Jean Marie donne pouvoir à Mme LAPARRA Isabelle
Mme VALDENNAIRE Sylviane donne pouvoir à Mme CHIPAUX Michèle
Mr VERBAERE Ludovic donne pouvoir à Mr DEMANGE René

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Le Président fait savoir à l'assemblée d'annuler ou réduire les factures de 2022/2023.

Il propose de régulariser cette opération en annulant ou réduisant les titres exécutoires.

Les annulations et réductions concernées sont imputées en dépense à l'article 673.

Cette opération annule et réduit les titres antérieurs suite aux personnes introuvables, aux erreurs de débiteurs ou personnes parties aux cours de l'année.

Les montants à déduire pour le budget OM s'élèvent à 435 € pour les annulations et 195,79 € pour les réductions. Les titres concernent les factures suivantes :

Certificat 12 juin 2024 :

COMMUNE	NOM	FACTURE	MONTANT	MOTIF
LA VOIVRE	PY Claude	Titre n°166	85€	Vente maison
FAUCOGNEY	BOUTET Christine	2023-106-006327 2023-015-000958	250€	Déménagement en 2022
FAUCOGNEY	JOHANN Ingrid	2023-106-006489 2023-015-001142	100€	Déménagement en 2022
Total des Annulations Antérieures OM			435€	

Certificat 12 juin 2024 :

COMMUNE	NOM	FACTURE	MONTANT	MOTIF
LA PROISELIERE ET LANGLE	SEARA Cécile	2023-113-007785	33.32€	Départ d'un enfant
MELISEY	RICCI Gwenaëlle	2023-117-008780	33.33€	Déménagement
SERVANCE	GRANDMOUGIN Pierre	2023-120-009272	12.48€	Décès
LA ROSIERE	ROI Emilie	2023-114-007846	25.00€	RS facturé en RP
FESSEY	LACROIX Michel	2022-231-007940 2023-025-002616 2023-116-007978	75€	Départ d'un enfant
FAUCOGNEY	JOHANN Ingrid	2022-221-006465	16.66€	Déménagement
Total des Annulations Antérieures OM			195.79€	

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
39			

Le Conseil communautaire :

- **DECIDE** d'annuler et de réduire les titres de recettes
- **CHARGE** le Président d'effectuer les opérations comptables

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
Le Président
Régis PINOT


Communauté de Communes
des 1000 Étangs
14, Place du Marché
70270 MELISEY

Envoyé en préfecture le 25/07/2024

Reçu en préfecture le 25/07/2024

Publié le

ID : 070-247000854-20240711-2024_67-DE



N° 2024-68

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 11 JUILLET 2024**

N°68/2024

OM : Annulations 2024

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le jeudi 04 juillet 2024 pour la session ordinaire du jeudi 11 juillet 2024

L'An Deux Mille vingt-quatre, le jeudi onze juillet à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la mairie de La Bruyère, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	30
Pouvoirs :	9
Absents :	3

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	MASSON Sylvain	GIRARD Bernard
GEHANT Franck	POIROT Martine	DEMANGE René
CALLEY Etienne	CHIPAUX Michèle	OUDOT Francis
SEGIN Laurent	DUPETY Sandra	SAINTIGNY Henri
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	GRANDJEAN Michel
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GROSJEAN François représenté par POIROT Michel	SIGUST Jean Marc représenté par GRANDVOINET Christian	MANGE François représenté par BRODELLE
JEANROY Yves	PINOT Régis	RIBAUD Alain
LAPARRA Isabelle	BRESSON Elise	DAGUE Alain
VILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	JEUDY Jean Luc

Absent(e)s : Mr FORMET Arnaud , Mme CAILLIAU Elise, Mme COUTHERUT Sylvie

Pouvoirs :

Mr GROSJEAN Thierry donne pouvoir à Mr SANTIGY Henry
Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard
Mr GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mr DUPETY Sandra
Mr DAVOT Jean-Louis donne pouvoir à Mr OUDOT Francis
Mme MAIRE Françoise donne pouvoir à Mme BRESSON Elise
Mr PY Julien donne pouvoir à MR SARRE Vincent
Mr PERNOT Jean Marie donne pouvoir à Mme LAPARRA Isabelle
Mme VALDENNAIRE Sylviane donne pouvoir à Mme CHIPAUX Michèle
Mr VERBAERE Ludovic donne pouvoir à Mr DEMANGE René

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Le Président expose aux conseillers communautaires les annulations de titres de recettes pour un montant de 171,11 € émis au titre de la redevance OM, pour l'année 2024.

Il précise que chaque réclamation a fait l'objet de pièces justificatives et a recueilli l'avis de la commission.

Les titres de recettes sont les suivants :

Annulations :

Certificat 12 juin 2024

COMMUNE	NOM	FACTURE	MONTANT	MOTIF
MALBOUHANS	SEGUIN Nicolas	3282402090	121.11€	Séparation refacturer à son ex- conjointe
MELISEY	JEANROY Jacques	Titre n°8-2024	50€	Erreur de facturation
Total des Annulations OM			171.11€	

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
39			

Le Conseil communautaire :

- **DECIDE** d'annuler et de réduire les titres de recettes
- **CHARGE** le Président d'effectuer les opérations comptables

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

Communauté de Communes
des 1000 Étangs
14, Place du Marché
70270 MELISEY

N° 2024-69

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 11 JUILLET 2024**

N°69/2024

Valorisation du programme local de prévention des déchets ménagers
et assimilés du SYTEVOM

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le jeudi 04 juillet 2024 pour la session ordinaire du jeudi 11 juillet 2024

L'An Deux Mille vingt-quatre, le jeudi onze juillet à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la mairie de La Bruyère, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	30
Pouvoirs :	9
Absents :	3

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	MASSON Sylvain	GIRARD Bernard
GEHANT Franck	POIROT Martine	DEMANGE René
CALLEY Etienne	CHIPAUX Michèle	OUDOT Francis
SEGIN Laurent	DUPETY Sandra	SAINTIGNY Henri
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	GRANDJEAN Michel
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GROSJEAN François représenté par POIROT Michel	SIGUST Jean Marc représenté par GRANDVOINET Christian	MANGE François représenté par BRODELLE
JEANROY Yves	PINOT Régis	RIBAUD Alain
LAPARRA Isabelle	BRESSON Elise	DAGUE Alain
VILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	JEUDY Jean Luc

Absent(e)s : Mr FORMET Arnaud , Mme CAILLIAU Elise, Mme COUTHERUT Sylvie

Pouvoirs :

Mr GROSJEAN Thierry donne pouvoir à Mr SANTIGY Henry
Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard
Mr GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mr DUPETY Sandra
Mr DAVOT Jean-Louis donne pouvoir à Mr OUDOT Francis
Mme MAIRE Françoise donne pouvoir à Mme BRESSON Elise
Mr PY Julien donne pouvoir à MR SARRE Vincent
Mr PERNOT Jean Marie donne pouvoir à Mme LAPARRA Isabelle
Mme VALDENNAIRE Sylviane donne pouvoir à Mme CHIPAUX Michèle
Mr VERBAERE Ludovic donne pouvoir à Mr DEMANGE René

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Le Président expose :

L'élaboration des Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est obligatoire pour les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des déchets.

La CCME ayant délégué ses compétences de traitement et de valorisation des déchets au SYTEVOM, c'est à l'échelle de ce territoire qu'a été élaboré le PLPDMA 2024-2029.

Avec un objectif de baisse des DMA de 20% d'ici 2031, le plan s'articulera autour de 5 axes stratégiques :

- réduire les déchets organiques et favoriser leur gestion in-situ
- favoriser le réemploi et la réparation
- encourager les écogestes et la réduction à la source des déchets
- réduire les déchets des entreprises et du bâtiment
- montrer l'exemple et animer le PLPDMA

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
39			

Le Conseil communautaire :

- ADOPTE le PLPDMA pour la période 2024-2029.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

Communauté de Communes
des 1000 Étangs
14, Place du Marché
70270 MELISEY

N° 2024-70

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 11 JUILLET 2024**

N°70/2024

Décision budgétaire modificative n°1 BUDGET ANNEXE OM

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le jeudi 04 juillet 2024 pour la session ordinaire du jeudi 11 juillet 2024

L'An Deux Mille vingt-quatre, le jeudi onze juillet à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la mairie de La Bruyère, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	30
Pouvoirs :	9
Absents :	3

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	MASSON Sylvain	GIRARD Bernard
GEHANT Franck	POIROT Martine	DEMANGE René
CALLEY Etienne	CHIPAUX Michèle	OUDOT Francis
SEGIN Laurent	DUPETY Sandra	SAINTIGNY Henri
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	GRANDJEAN Michel
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GROSJEAN François représenté par POIROT Michel	SIGUST Jean Marc représenté par GRANDVOINET Christian	MANGE François représenté par BRODELLE
JEANROY Yves	PINOT Régis	RIBAUD Alain
LAPARRA Isabelle	BRESSON Elise	DAGUE Alain
VILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	JEUDY Jean Luc

Absent(e)s : Mr FORMET Arnaud , Mme CAILLIAU Elise, Mme COUTHERUT Sylvie

Pouvoirs :

Mr GROSJEAN Thierry donne pouvoir à Mr SANTIGY Henry
Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard
Mr GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mr DUPETY Sandra
Mr DAVOT Jean-Louis donne pouvoir à Mr OUDOT Francis
Mme MAIRE Françoise donne pouvoir à Mme BRESSON Elise
Mr PY Julien donne pouvoir à Mr SARRE Vincent
Mr PERNOT Jean Marie donne pouvoir à Mme LAPARRA Isabelle
Mme VALDENNAIRE Sylviane donne pouvoir à Mme CHIPAUX Michèle
Mr VERBAERE Ludovic donne pouvoir à Mr DEMANGE René

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Le Président expose :

Dans le cadre de la Décision Modification Budgétaire Annexe OM n°1 de l'exercice 2024, le Président propose à l'assemblée délibérante de procéder à un virement de crédit.

Il est proposé d'effectuer l'opération comptable suivante, afin d'augmenter le compte 1641 pour l'emprunt en cours pour augmenter le capital d'un montant de 60.00 €.

Dans le détail les modifications concernent :

Opération effectuée : virement de crédit de 60.00 € du compte 2188 Immobilisations corporelles au profil du compte 1641 Echéance août 2024.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 1641 : Emprunts en cours		60.00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées		60.00 €
D 2188 : Autres	60.00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	60.00 €	

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
39			

Le Conseil communautaire :

APPROUVE la décision modificative n°1 du budget annexe OM, exercice 2024 mentionné dans le tableau ci-dessus

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

Communauté de Communes
des 1000 Étangs
14, Place du Marché
70270 MELISEY

N° 2024-71

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 11 JUILLET 2024**

N°71/2024

Plan pluri annuel d'investissement

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le jeudi 04 juillet 2024 pour la session ordinaire du jeudi 11 juillet 2024

L'An Deux Mille vingt-quatre, le jeudi onze juillet à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la mairie de La Bruyère, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	30
Pouvoirs :	9
Absents :	3

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	MASSON Sylvain	GIRARD Bernard
GEHANT Franck	POIROT Martine	DEMANGE René
CALLEY Etienne	CHIPAUX Michèle	OUDOT Francis
SEGIN Laurent	DUPETY Sandra	SAINTIGNY Henri
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	GRANDJEAN Michel
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GROSJEAN François représenté par POIROT Michel	SIGUST Jean Marc représenté par GRANDVOINET Christian	MANGE François représenté par BRODELLE
JEANROY Yves	PINOT Régis	RIBAUD Alain
LAPARRA Isabelle	BRESSON Elise	DAGUE Alain
VILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	JEUDY Jean Luc

Absent(e)s : Mr FORMET Arnaud , Mme CAILLIAU Elise, Mme COUTHERUT Sylvie**Pouvoirs :**

Mr GROSJEAN Thierry donne pouvoir à Mr SANTIHY Henry
Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard
Mr GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mr DUPETY Sandra
Mr DAVOT Jean-Louis donne pouvoir à Mr OUDOT Francis
Mme MAIRE Françoise donne pouvoir à Mme BRESSON Elise
Mr PY Julien donne pouvoir à MR SARRE Vincent
Mr PERNOT Jean Marie donne pouvoir à Mme LAPARRA Isabelle
Mme VALDENNAIRE Sylviane donne pouvoir à Mme CHIPAUX Michèle
Mr VERBAERE Ludovic donne pouvoir à Mr DEMANGE René

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Le Président expose :

Suite aux différentes réunions et présentations avec le cabinet KPMG relatives à notre demande de plan pluriannuel d'investissement, et dans un souci d'équilibre de nos finances, le Président propose le calendrier suivant :

- **Les actions à débiter et/ou à réaliser avant la fin du mandat (2026) :**
 - PLUI
 - Transfert Eau/assainissement
 - Micro crèches à Servance et St Barthélemy
 - Maison de santé à Faucogney
 - Extension de la maison de santé à Melisey

- **Les actions à étudier et à préparer avant 2026 avec la mise en œuvre par la nouvelle assemblée communautaire, qui décidera de donner ou non suite à ces projets :**
 - Mobilités douces
 - Création d'un plateau sportif

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
35	4		

Le Conseil communautaire :

APPROUVE le plan pluri annuel d'investissement

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

Communauté de Communes
des 1000 Étangs
14, Place du Marché
70270 MELISEY

N° 2024-72

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 11 JUILLET 2024**

N°72/2024

Micro-crèche de St Barthélemy : avenants

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le jeudi 04 juillet 2024 pour la session ordinaire du jeudi 11 juillet 2024

L'An Deux Mille vingt-quatre, le jeudi onze juillet à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Etangs, s'est réuni salle de la mairie de La Bruyère, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	30
Pouvoirs :	9
Absents :	3

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	MASSON Sylvain	GIRARD Bernard
GEHANT Franck	POIROT Martine	DEMANGE René
CALLEY Etienne	CHIPAUX Michèle	OUDOT Francis
SEGIN Laurent	DUPETY Sandra	SAINTIGNY Henri
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	GRANDJEAN Michel
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GROSJEAN François représenté par POIROT Michel	SIGUST Jean Marc représenté par GRANDVOINET Christian	MANGE François représenté par BRODELLE
JEANROY Yves	PINOT Régis	RIBAUD Alain
LAPARRA Isabelle	BRESSON Elise	DAGUE Alain
VILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	JEUDY Jean Luc

Absent(e)s : Mr FORMET Arnaud , Mme CAILLIAU Elise, Mme COUTHERUT Sylvie

Pouvoirs :

Mr GROSJEAN Thierry donne pouvoir à Mr SANTIGY Henry
Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard
Mr GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mr DUPETY Sandra
Mr DAVOT Jean-Louis donne pouvoir à Mr OUDOT Francis
Mme MAIRE Françoise donne pouvoir à Mme BRESSON Elise
Mr PY Julien donne pouvoir à Mr SARRE Vincent
Mr PERNOT Jean Marie donne pouvoir à Mme LAPARRA Isabelle
Mme VALDENNAIRE Sylviane donne pouvoir à Mme CHIPAUX Michèle
Mr VERBAERE Ludovic donne pouvoir à Mr DEMANGE René

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Le Président expose :

Afin d'améliorer l'isolation de la micro-crèche et favoriser le confort d'été trois avenants sont proposés :

- société SONOBAT : dépose de doublage existant pour suppression
- société PARGAUD doublage extérieur ébrasement châssis extérieur
- société miroiterie du FOULTOT : remplacement des vitrages

société	Coût avenant HT	Marché initial HT	Augmentation en %
SONOBAT	1 890,60 €	69 195,50 €	+ 2,73
PARGAUD	8 382,02 €	42 748,91 €	+ 19,60
FOULTOT	7 523,00 €	23 616,00 €	+ 31,85

Marché initial : 304 094 € HT
Avenants : 17 795,62 €
Augmentation de 5,85%

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
39			

Le Conseil communautaire :

AUTORISE le Président à signer ces avenants

- **DIT** que les crédits sont au budget 2024

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
Le Président
Régis PINOT

Communauté de Communes
des 1000 Étangs
14, Place du Marché
70270 MELISEY

N° 2024-73

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 11 JUILLET 2024**

N°73/2024

Transfert eau/assainissement : choix du cabinet

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le jeudi 04 juillet 2024 pour la session ordinaire du jeudi 11 juillet 2024

L'An Deux Mille vingt-quatre, le jeudi onze juillet à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la mairie de La Bruyère, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	30
Pouvoirs :	9
Absents :	3

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	MASSON Sylvain	GIRARD Bernard
GEHANT Franck	POIROT Martine	DEMANGE René
CALLEY Etienne	CHIPAUX Michèle	OUDOT Francis
SEGIN Laurent	DUPETY Sandra	SAINTIGNY Henri
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	GRANDJEAN Michel
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GROSJEAN François représenté par POIROT Michel	SIGUST Jean Marc représenté par GRANDVOINET Christian	MANGE François représenté par BRODELLE
JEANROY Yves	PINOT Régis	RIBAUD Alain
LAPARRA Isabelle	BRESSON Elise	DAGUE Alain
VILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	JEUDY Jean Luc

Absent(e)s : Mr FORMET Arnaud , Mme CAILLIAU Elise, Mme COUTHERUT Sylvie

Pouvoirs :

Mr GROSJEAN Thierry donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henry
Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard
Mr GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mr DUPETY Sandra
Mr DAVOT Jean-Louis donne pouvoir à Mr OUDOT Francis
Mme MAIRE Françoise donne pouvoir à Mme BRESSON Elise
Mr PY Julien donne pouvoir à Mr SARRE Vincent
Mr PERNOT Jean Marie donne pouvoir à Mme LAPARRA Isabelle
Mme VALDENNAIRE Sylviane donne pouvoir à Mme CHIPAUX Michèle
Mr VERBAERE Ludovic donne pouvoir à Mr DEMANGE René

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Le Président expose :

A l'issue de l'analyse de l'ensemble des offres, le tableau de notation et de classement des offres est le suivant :

GROUPEMENT	NOTE TECHNIQUE	MONTANT OFFRE HT	NOTE PRIX	NOTE FINALE	CLASSEMENT
AGORA	87,5	71 000,00	40	95,27	1
KPMG	95	94 450,00	30,07	90,07	2
FCL	85	131 920,00	21,53	75,21	3

En conclusion de l'analyse technique et financière des offres, il apparaît que la proposition du Groupement AGORA- CABINET CHARPENTIER, qui a obtenu le nombre de points le plus élevé, correspond bien à l'offre économiquement la plus avantageuse selon le règlement de la consultation.

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
39			

Le Conseil communautaire :

- DECIDE de retenir la proposition du choix du cabinet AGORA
- AUTORISE le Président à signer tous les documents afférents
- DIT que les crédits sont au budget

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
Le Président
Régis PINOT

Communauté de Communes
des 1000 Étangs
14, Place du Marché
70270 MELISEY



N° 2024-74

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 11 JUILLET 2024**

N°74/2024

**Tarifs des animations et sorties organisées par l'Office de Tourisme des
1000 Etangs**

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le jeudi 04 juillet 2024 pour la session ordinaire du jeudi 11 juillet 2024

L'An Deux Mille vingt-quatre, le jeudi onze juillet à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la mairie de La Bruyère, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	30
Pouvoirs :	9
Absents :	3

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	MASSON Sylvain	GIRARD Bernard
GEHANT Franck	POIROT Martine	DEMANGE René
CALLEY Etienne	CHIPAUX Michèle	OUDOT Francis
SEGIN Laurent	DUPETY Sandra	SAINTIGNY Henri
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	GRANDJEAN Michel
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GROSJEAN François représenté par POIROT Michel	SIGUST Jean Marc représenté par GRANDVOINET Christian	MANGE François représenté par BRODELLE
JEANROY Yves	PINOT Régis	RIBAUD Alain
LAPARRA Isabelle	BRESSON Elise	DAGUE Alain
VILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	JEUDY Jean Luc

Absent(e)s : Mr FORMET Arnaud , Mme CAILLIAU Elise, Mme COUTHERUT Sylvie

Pouvoirs :

Mr GROSJEAN Thierry donne pouvoir à Mr SANTIGY Henry
Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard
Mr GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mr DUPETY Sandra
Mr DAVOT Jean-Louis donne pouvoir à Mr OUDOT Francis
Mme MAIRE Françoise donne pouvoir à Mme BRESSON Elise
Mr PY Julien donne pouvoir à MR SARRE Vincent
Mr PERNOT Jean Marie donne pouvoir à Mme LAPARRA Isabelle
Mme VALDENNAIRE Sylviane donne pouvoir à Mme CHIPAUX Michèle
Mr VERBAERE Ludovic donne pouvoir à Mr DEMANGE René

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Le Président expose :

Dans le cadre des animations et sorties proposées par notre office de Tourisme, il convient de fixer la tarification.

Mardis, terroir de nos envies :

Il s'agit d'une animation proposée durant la saison estivale pour mettre en avant les savoirs faire des agriculteurs et des producteurs locaux. Il s'agit de visites d'exploitations ou des villages, balades, marchés et dégustation de produits locaux.

Adultes : 5 €
12 à 18 ans : 2 €
Moins de 12 ans : gratuit

Sorties rando accompagnée, visite guidée, sorties mycologiques en juillet et août :

Afin de faire découvrir le territoire durant la saison estivale, il a été proposé de prévoir un tarif attractif sur ces deux mois.

- Randonnée accompagnée
Adulte : 8 €
De 8 à 16 ans : 4 €
Gratuit pour les moins de 8 ans
- Visite guidée
Adulte : 4 €
De 8 à 16 ans : 2 €
Gratuit pour les moins de 8 ans
- Sortie champignons :
Adulte : 6 €
De 8 à 16 ans : 3 €
Gratuit pour les moins de 8 ans

Le versement de cette somme se fait :

- Soit en espèces
- Soit par carte bancaire
- Soit par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
39			

Le Conseil communautaire :

- **VALIDE** les tarifs proposés ci-dessus
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
Le Président
Régis PINOT

Communauté de Communes
des 1000 Étangs
14, Place du Marché
70270 MELISEY

Envoyé en préfecture le 25/07/2024

Reçu en préfecture le 25/07/2024

Publié le

ID : 070-247000854-20240711-2024_74-DE



N° 2024-75

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 11 JUILLET 2024**

**N°75/2024
Recrutement d'un adjoint administratif
Pour la France Services des 1000 Etangs**

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le jeudi 04 juillet 2024 pour la session ordinaire du jeudi 11 juillet 2024

L'An Deux Mille vingt-quatre, le jeudi onze juillet à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Etangs, s'est réuni salle de la mairie de La Bruyère, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	30
Pouvoirs :	9
Absents :	3

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	MASSON Sylvain	GIRARD Bernard
GEHANT Franck	POIROT Martine	DEMANGE René
CALLEY Etienne	CHIPAUX Michèle	OUDOT Francis
SEGIN Laurent	DUPETY Sandra	SAINTIGNY Henri
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	GRANDJEAN Michel
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GROSJEAN François représenté par POIROT Michel	SIGUST Jean Marc représenté par GRANDVOINET Christian	MANGE François représenté par BRODELLE
JEANROY Yves	PINOT Régis	RIBAUD Alain
LAPARRA Isabelle	BRESSON Elise	DAGUE Alain
VILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	JEUDY Jean Luc

Absent(e)s : Mr FORMET Arnaud , Mme CAILLIAU Elise, Mme COUTHERUT Sylvie

Pouvoirs :

Mr GROSJEAN Thierry donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henry
Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard
Mr GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mr DUPETY Sandra
Mr DAVOT Jean-Louis donne pouvoir à Mr OUDOT Francis
Mme MAIRE Françoise donne pouvoir à Mme BRESSON Elise
Mr PY Julien donne pouvoir à Mr SARRE Vincent
Mr PERNOT Jean Marie donne pouvoir à Mme LAPARRA Isabelle
Mme VALDENNAIRE Sylviane donne pouvoir à Mme CHIPAUX Michèle
Mr VERBAERE Ludovic donne pouvoir à Mr DEMANGE René

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L332-8 3° ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, le cas échéant ;

Vu le budget de la collectivité *de l'EPCI* ;

Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité *de l'EPCI* ;

CONSIDÉRANT que Communauté de communes des 1000 Etangs est un groupement de communes de moins de 15 000 habitants,

CONSIDÉRANT, qu'il est nécessaire de recruter un adjoint administratif pour faire face à un accroissement d'activité lié à la fréquentation croissante ; à hauteur de 20 heures hebdomadaires, relevant de la catégorie hiérarchique C afin d'assurer les fonctions suivantes :

- Accueil au sein de la France Services des 1000 Etangs
- -aide aux différents problèmes rencontrés à la France pour l'organisation des rendez-vous
- -aide à la gestion de différents dossiers

CONSIDÉRANT que si l'emploi concerné n'est pas pourvu par un fonctionnaire, il peut être occupé par un agent contractuel en application de l'article L332-8 3° du code général de la fonction publique précité qui autorise le recrutement d'un agent contractuel, quel que soit le temps de travail, pour les communes de moins de 1 000 habitants et les groupements de communes de moins de 15 000 habitants.

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
39			

Le Conseil communautaire :

- **DECIDE** de créer un emploi permanent au grade d'adjoint administratif à la France Services à temps incomplet à hauteur de 20 heures hebdomadaires (soit 20/35ème d'un temps plein) afin d'assurer les fonctions énoncées ci-dessus,

- **SE RESERVE** la possibilité de recruter un agent contractuel en vertu de l'article L332-8 3° du code la fonction publique susvisé,

En cas de recrutement d'un agent contractuel :

- **PRECISE** que l'emploi non permanent devant être créé est justifié par le fait que l'établissement public est un groupement de communes de moins de 15 000 habitants,

- **PRECISE** que le niveau de recrutement sera déterminé sur la base des critères tels que le niveau scolaire, la possession d'un diplôme, les compétences professionnelles à détenir, le niveau d'expérience professionnelle,

- **FIXE** la rémunération, en référence au grade de recrutement et compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience, entre l'indice brut minimum 423 / indice majoré minimum 483 et l'indice brut maximum 626 / indice majoré 530,

- **PRECISE** que le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

- **PECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,

- **AUTORISE** le Président ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

Communauté de Communes
des 1000 Étangs
14, Place du Marché
70270 MELISEY

Envoyé en préfecture le 25/07/2024

Reçu en préfecture le 25/07/2024

Publié le

ID : 070-247000854-20240711-2024_75-DE



[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]

N° 2024-75 BIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 11 JUILLET 2024**

**N°75/2024 bis
Remplace et modifie 75/2024
Portant création d'un poste d'agent
Pour la France Services des 1000 Étangs**

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le jeudi 04 juillet 2024 pour la session ordinaire du jeudi 11 juillet 2024

L'An Deux Mille vingt-quatre, le jeudi onze juillet à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la mairie de La Bruyère, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	30
Pouvoirs :	9
Absents :	3

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	MASSON Sylvain	GIRARD Bernard
GEHANT Franck	POIROT Martine	DEMANGE René
CALLEY Etienne	CHIPAUX Michèle	OUDOT Francis
SEGIN Laurent	DUPETY Sandra	SAINTIGNY Henri
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	GRANDJEAN Michel
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GROSJEAN François représenté par POIROT Michel	SIGUST Jean Marc représenté par GRANDVOINET Christian	MANGE François représenté par BRODELLE
JEANROY Yves	PINOT Régis	RIBAUD Alain
LAPARRA Isabelle	BRESSON Elise	DAGUE Alain
VILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	JEUDY Jean Luc

Absent(e)s : Mr FORMET Arnaud , Mme CAILLIAU Elise, Mme COUTHERUT Sylvie

Pouvoirs :

Mr GROSJEAN Thierry donne pouvoir à Mr SANTIGY Henry
Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard
Mr GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mr DUPETY Sandra
Mr DAVOT Jean-Louis donne pouvoir à Mr OUDOT Francis
Mme MAIRE Françoise donne pouvoir à Mme BRESSON Elise
Mr PY Julien donne pouvoir à MR SARRE Vincent
Mr PERNOT Jean Marie donne pouvoir à Mme LAPARRA Isabelle
Mme VALDENNAIRE Sylviane donne pouvoir à Mme CHIPAUX Michèle
Mr VERBAERE Ludovic donne pouvoir à Mr DEMANGE René

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L332-8 3° ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, le cas échéant ;

Vu le budget de la collectivité *de l'EPCI* ;

Vu le tableau actuel des effectifs de *l'EPCI* ;

CONSIDÉRANT que Communauté de communes des 1000 Etangs est un groupement de communes de moins de 15 000 habitants,

CONSIDERANT, qu'il est nécessaire de recruter un adjoint administratif sur un poste permanent pour faire face à la fréquentation croissante ; à hauteur de 20 heures hebdomadaires, relevant de la catégorie hiérarchique C afin d'assurer les fonctions suivantes :

- Accueil au sein de la France Services des 1000 Etangs
- -aide aux différents problèmes rencontrés à la France pour l'organisation des rendez-vous et l'accueil
- -aide à la gestion administrative de différents dossiers

CONSIDÉRANT que si l'emploi concerné n'est pas pourvu par un fonctionnaire, il peut être occupé par un agent contractuel en application de l'article L332-8 3° du code général de la fonction publique précité qui autorise le recrutement d'un agent contractuel, quel que soit le temps de travail, pour les groupements de communes de moins de 15 000 habitants.

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
39			



Le Conseil communautaire :

- **DECIDE** de créer un emploi permanent au grade adjoint administratif territoriale, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et adjoint administratif principal de 1^{ère} classe pour le poste d'agent à la maison France Service à temps incomplet à hauteur de 20 heures hebdomadaires (soit 20/35ème d'un temps plein) afin d'assurer les fonctions énoncées ci-dessus,
- **SE RESERVE** la possibilité de recruter un agent contractuel en vertu de l'article L332-8 3° du code la fonction publique susvisé,

En cas de recrutement d'un agent contractuel :

- **PRECISE** que l'emploi non permanent devant être créé est justifié par le fait que l'établissement public est un groupement de communes de moins de 15 000 habitants,
- **PRECISE** que le niveau de recrutement sera déterminé sur la base des critères suivants :

Diplôme niveau 3 (CAP-BEP)

Maitrise Word, Excel, fichier partager, mailing, etc....

Maitrise des techniques d'accueil

- **FIXE** la rémunération, en référence au grade de recrutement et compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience,

Pour le grade d'adjoint administratif rémunération entre l'indice brut minimum 367/ indice majoré minimum 366 et l'indice brut maximum 432/ indice majoré maximum 387

Pour le grade de d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe rémunération entre l'indice brut minimum 368/ indice majoré minimum 367 et l'indice brut maximum 486/ indice majoré maximum 425

Pour le grade de rédacteur d'adjoint administratif principal de 1^{er} classe rémunération entre l'indice brut minimum 388/ indice majoré minimum 373 et l'indice brut maximum 558/ indice majoré maximum 478

- **PRECISE** que le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

- **PECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,

- **AUTORISE** le Président ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

Envoyé en préfecture le 16/09/2024

Reçu en préfecture le 16/09/2024

Publié le

ID : 070-247000854-20240711-75_2024_1-DE



[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page]

[Faint signature or stamp]

[Faint signature or stamp]

N° 2024-76

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 11 JUILLET 2024**

N°76/2024

Ouverture du poste de responsable OT

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le jeudi 04 juillet 2024 pour la session ordinaire du jeudi 11 juillet 2024

L'An Deux Mille vingt-quatre, le jeudi onze juillet à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la mairie de La Bruyère, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	30
Pouvoirs :	9
Absents :	3

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	MASSON Sylvain	GIRARD Bernard
GEHANT Franck	POIROT Martine	DEMANGE René
CALLEY Étienne	CHIPAUX Michèle	OUDOT Francis
SEGIN Laurent	DUPETY Sandra	SAINTIGNY Henri
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	GRANDJEAN Michel
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GROSJEAN François représenté par POIROT Michel	SIGUST Jean Marc représenté par GRANDVOINET Christian	MANGE François représenté par BRODELLE
JEANROY Yves	PINOT Régis	RIBAUD Alain
LAPARRA Isabelle	BRESSON Elise	DAGUE Alain
VILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	JEUDY Jean Luc

Absent(e)s : Mr FORMET Arnaud , Mme CAILLIAU Elise, Mme COUTHERUT Sylvie

Pouvoirs :

Mr GROSJEAN Thierry donne pouvoir à Mr SANTIGY Henry
Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard
Mr GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mr DUPETY Sandra
Mr DAVOT Jean-Louis donne pouvoir à Mr OUDOT Francis
Mme MAIRE Françoise donne pouvoir à Mme BRESSON Elise
Mr PY Julien donne pouvoir à Mr SARRE Vincent
Mr PERNOT Jean Marie donne pouvoir à Mme LAPARRA Isabelle
Mme VALDENNAIRE Sylviane donne pouvoir à Mme CHIPAUX Michèle
Mr VERBAERE Ludovic donne pouvoir à Mr DEMANGE René

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3-1° ;

Considérant, que le territoire de la CCME est de plus en plus considéré comme le moteur du tourisme haut-saônois et plus généralement comme une des destinations phares en Bourgogne Franche-Comté.

Par conséquent, il est proposé d'organiser l'Office de tourisme (OT) sur le plan des ressources humaines de la manière suivante :

Recrutement d'un responsable de l'OT qui aura en charge la gestion au quotidien des deux structures, planning des personnels, suivi des animations et autres sorties, vente des boutiques, représentation de l'OT au sein des instances du tourisme en Bourgogne Franche-Comté (CRT, Vosges du SUD, massif des Vosges etc.)

Les deux agents d'accueil seront sous sa responsabilité. Chacun ayant des missions communes mais aussi des spécificités ainsi que le saisonnier recruté pour la période estivale. Cette organisation devrait nous permettre plus de réactivité et d'adaptabilité et ainsi de répondre plus efficacement aux défis du tourisme d'aujourd'hui et de demain sur notre territoire.

La procédure de recrutement est en cours.
Prise de poste au 01/10/2024.

Dans ses missions de Responsable des deux points d'accueil de l'Office de Tourisme des 1000 Etangs (Mélisey et Faucogney-et-la-Mer), il/elle veillera à ce que les deux conseillers en séjour de ces bureaux apportent un conseil éclairé à chaque visiteur de manière qualitative et professionnelle

MISSION :

- Superviser et coordonner les activités du service Accueil (vis-à-vis et à distance)
- Organisation du travail du personnel / management de l'équipe d'accueil / expertise de la destination Vosges du Sud
- Organisation et gestion des espaces d'accueil

Le/la Responsable contribuera au respect des engagements du classement des offices de tourisme, de ses outils et de ses indicateurs d'évaluation.

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
39			

Le Conseil communautaire :

- **DECIDE** le recrutement d'un responsable office de tourisme en référence au grade d'adjoint administratif à rédacteur à temps complet à hauteur de 35 heures hebdomadaires, relevant de la catégorie hiérarchique C ou B pour faire face à un besoin lié à la réorganisation du service à compter du 01/10/2024

Cet agent assurera des fonctions polyvalentes de responsable dans nos offices de tourisme de Faucogney et Melisey à temps complet.

Dans l'hypothèse d'un recrutement infructueux de fonctionnaire, l'emploi pourra être occupé par un contractuel sur le fondement et dans les conditions fixées aux articles L.332-8 ou L.332-14 du Code général de la fonction publique.

En fonction du diplôme, titre ou de la qualification détenu et de l'expérience professionnelle antérieure de l'agent recruté sous contrat, l'autorité territoriale fixera le montant du traitement sera calculé :

Par référence à l'indice brut compris entre l'indice brut minimum 423 / indice majoré minimum 483 et l'indice brut maximum 661/ indice majoré 557, de l'échelle indiciaire du cadre d'emplois

- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits correspondants au budget 2024.

- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

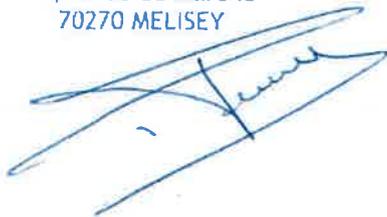
Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

Communauté de Communes
des 1000 Étangs
14, Place du Marché
70270 MELISEY



Envoyé en préfecture le 25/07/2024

Reçu en préfecture le 25/07/2024

Publié le

ID : 070-247000854-20240711-2024_76-DE



[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]

[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]

[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]

N° 2024-76 BIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 11 JUILLET 2024**

**N°76/2024 bis
Modifier et remplace la 76/2024
Portant création d'un poste d'un agent OT**

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le jeudi 04 juillet 2024 pour la session ordinaire du jeudi 11 juillet 2024

L'An Deux Mille vingt-quatre, le jeudi onze juillet à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la mairie de La Bruyère, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	30
Pouvoirs :	9
Absents :	3

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	MASSON Sylvain	GIRARD Bernard
GEHANT Franck	POIROT Martine	DEMANGE René
CALLEY Etienne	CHIPAUX Michèle	OUDOT Francis
SEGİN Laurent	DUPETY Sandra	SAINTIGNY Henri
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	GRANDJEAN Michel
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GROSJEAN François représenté par POIROT Michel	SIGUST Jean Marc représenté par GRANDVOINET Christian	MANGE François représenté par BRODELLE
JEANROY Yves	PINOT Régis	RIBAUD Alain
LAPARRA Isabelle	BRESSON Elise	DAGUE Alain
VILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	JEUDY Jean Luc

Absent(e)s : Mr FORMET Arnaud , Mme CAILLIAU Elise, Mme COUTHERUT Sylvie

Pouvoirs :

Mr_GROSJEAN Thierry donne pouvoir à Mr SANTIGY Henry
Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard
Mr GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mr DUPETY Sandra
Mr DAVOT Jean-Louis donne pouvoir à Mr OUDOT Francis
Mme MAIRE Françoise donne pouvoir à Mme BRESSON Elise
Mr PY Julien donne pouvoir à MR SARRE Vincent
Mr PERNOT Jean Marie donne pouvoir à Mme LAPARRA Isabelle
Mme VALDENNAIRE Sylviane donne pouvoir à Mme CHIPAUX Michèle
Mr VERBAERE Ludovic donne pouvoir à Mr DEMANGE René

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Le Président expose :

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L332-8 3° ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, le cas échéant ;

Vu le budget de la collectivité ;

Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité ;

CONSIDÉRANT que la Communauté de Communes des 1000 Étangs est un groupement de communes de moins de 15 000 habitants,

CONSIDÉRANT la nécessité de créer un emploi permanent au grade adjoint administratif territoriale, adjoint administratif 2^{ème} classe et adjoint administratif 1^{ère} classe pour le poste d'animateur d'office de tourisme à temps complet à hauteur de 35h00 minutes hebdomadaires, relevant de la catégorie hiérarchique C afin d'assurer les fonctions suivantes :

- -superviser et coordonner les activités du service accueil (suivi des animations et autres sorties)
- -organisation du temps de travail (gestion du planning)
- -expertise de la destination Vosges du Sud
- -organisation et gestion des espace d'accueil (vente des boutique, gestion de Billy et de la régie)

CONSIDÉRANT que si l'emploi concerné n'est pas pourvu par un fonctionnaire, il peut être occupé par un agent contractuel en application de l'article L332-8 3° du code général de la fonction publique précité qui autorise le recrutement d'un agent contractuel, quel que soit le temps de travail, pour les groupements de communes de moins de 15 000 habitants,

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
39			

N° 2024-77

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 11 JUILLET 2024**

N°77/2024

PLUI : Composition du COPIL

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le jeudi 04 juillet 2024 pour la session ordinaire du jeudi 11 juillet 2024

L'An Deux Mille vingt-quatre, le jeudi onze juillet à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la mairie de La Bruyère, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	30
Pouvoirs :	9
Absents :	3

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	MASSON Sylvain	GIRARD Bernard
GEHANT Franck	POIROT Martine	DEMANGE René
CALLEY Etienne	CHIPAUX Michèle	OUDOT Francis
SEGIN Laurent	DUPETY Sandra	SAINTIGNY Henri
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	GRANDJEAN Michel
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GROSJEAN François représenté par POIROT Michel	SIGUST Jean Marc représenté par GRANDVOINET Christian	MANGE François représenté par BRODELLE
JEANROY Yves	PINOT Régis	RIBAUD Alain
LAPARRA Isabelle	BRESSON Elise	DAGUE Alain
VILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	JEUDY Jean Luc

Absent(e)s : Mr FORMET Arnaud , Mme CAILLIAU Elise, Mme COUTHERUT Sylvie

Pouvoirs :

Mr GROSJEAN Thierry donne pouvoir à Mr SANTIHY Henry
Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard
Mr GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mr DUPETY Sandra
Mr DAVOT Jean-Louis donne pouvoir à Mr OUDOT Francis
Mme MAIRE Françoise donne pouvoir à Mme BRESSON Elise
Mr PY Julien donne pouvoir à Mr SARRE Vincent
Mr PERNOT Jean Marie donne pouvoir à Mme LAPARRA Isabelle
Mme VALDENAIRE Sylviane donne pouvoir à Mme CHIPAUX Michèle
Mr VERBAERE Ludovic donne pouvoir à Mr DEMANGE René

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Le Président expose :

Par délibération en date du 4 avril 2024, les élus ont validé le lancement de la démarche PLUI et le recrutement d'un AMO.

Une délibération sera prise à l'automne 2024, afin de prescrire l'élaboration du PLUI, la définition des et les objectifs poursuivis.

Pour mener à bien l'élaboration du PLUI, la communauté de commune des 1000 Etangs s'engage dans un processus de gouvernance, par la création d'un **Comité de Pilotage (COPIL)** présidé par Messieurs Régis PINOT, Président, Vincent SARRE, V-P et Gérard MAUFFREY, V-P délégué.

Le comité de pilotage (COPIL) est au centre du dispositif : il a pour rôle de faire des choix, d'orienter les décisions, d'assurer le transfert d'informations, le suivi régulier de l'avancement de l'élaboration du PLUI. Il prend en compte les réflexions menées au sein des groupes de travail. Le COPIL associe les Personnes Publiques associées par étapes.

Dans un souci de répartition territoriale cohérente, tenant compte de la localisation de la commune, sa topographie, etc..., les communes membres du COPIL sont les suivantes : Beulotte St Laurent, Servance-Miellin, Ternuay, Haut du Them Château-Lambert, Belmont, Malbouhans, Faucogney et la Mer, La Rosière, La Bruyère, Fresse et Esmoulières.

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
39			

Le Conseil communautaire :

- VALIDE la composition du COPIL PLUI

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

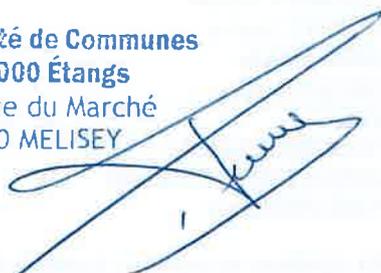
Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

Communauté de Communes
des 1000 Étangs
14, Place du Marché
70270 MELISEY



N° 2024-78

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 11 JUILLET 2024**

N°78/2024

Subvention

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le jeudi 04 juillet 2024 pour la session ordinaire du jeudi 11 juillet 2024

L'An Deux Mille vingt-quatre, le jeudi onze juillet à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la mairie de La Bruyère, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	30
Pouvoirs :	9
Absents :	3

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	MASSON Sylvain	GIRARD Bernard
GEHANT Franck	POIROT Martine	DEMANGE René
CALLEY Etienne	CHIPAUX Michèle	OUDOT Francis
SEGIN Laurent	DUPETY Sandra	SAINTIGNY Henri
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	GRANDJEAN Michel
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GROSJEAN François représenté par POIROT Michel	SIGUST Jean Marc représenté par GRANDVOINET Christian	MANGE François représenté par BRODELLE
JEANROY Yves	PINOT Régis	RIBAUD Alain
LAPARRA Isabelle	BRESSON Elise	DAGUE Alain
VILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	JEUDY Jean Luc

Absent(e)s : Mr FORMET Arnaud , Mme CAILLIAU Elise, Mme COUTHERUT Sylvie

Pouvoirs :

Mr GROSJEAN Thierry donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henry
Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard
Mr GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mr DUPETY Sandra
Mr DAVOT Jean-Louis donne pouvoir à Mr OUDOT Francis
Mme MAIRE Françoise donne pouvoir à Mme BRESSON Elise
Mr PY Julien donne pouvoir à Mr SARRE Vincent
Mr PERNOT Jean Marie donne pouvoir à Mme LAPARRA Isabelle
Mme VALDENNAIRE Sylviane donne pouvoir à Mme CHIPAUX Michèle
Mr VERBAERE Ludovic donne pouvoir à Mr DEMANGE René

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Le Président expose :

Lors du Conseil du 23/05/2024, M. OLIVIER est venu présenter son projet de marche « mes jambes pour nos vies » en direction de Saint-Jacques de Compostelle.

Lors de cette marche, il collectera des fonds reversés à la Ligue contre le Cancer.

Dans ce cadre et solidairement, il est proposé d'accorder 200 € au Rotary Club Vosges du Sud par son intermédiaire.

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
39			

Le Conseil communautaire :

- **AUTORISE** le versement d'une subvention de 200 € au Rotary Club Luxeuil Vosges du Sud dans un but caritatif

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
Le Président
Régis PINOT

Communauté de Communes
des 1000 Étangs
14, Place du Marché
70270 MELISEY



N° 2024-79

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 11 JUILLET 2024**

N°79/2024

**Demande de subvention pour des chambres d'hôtes à
Haut du Them**

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le jeudi 04 juillet 2024 pour la session ordinaire du jeudi 11 juillet 2024

L'An Deux Mille vingt-quatre, le jeudi onze juillet à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la mairie de La Bruyère, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	30
Pouvoirs :	9
Absents :	3

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	MASSON Sylvain	GIRARD Bernard
GEHANT Franck	POIROT Martine	DEMANGE René
CALLEY Etienne	CHIPAUX Michèle	OUDOT Francis
SEGIN Laurent	DUPETY Sandra	SAINTIGNY Henri
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	GRANDJEAN Michel
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GROSJEAN François représenté par POIROT Michel	SIGUST Jean Marc représenté par GRANDVOINET Christian	MANGE François représenté par BRODELLE
JEANROY Yves	PINOT Régis	RIBAUD Alain
LAPARRA Isabelle	BRESSON Elise	DAGUE Alain
VILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	JEUDY Jean Luc

Absent(e)s : Mr FORMET Arnaud , Mme CAILLIAU Elise, Mme COUTHERUT Sylvie

Pouvoirs :

Mr GROSJEAN Thierry donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henry
Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard
Mr GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mr DUPETY Sandra
Mr DAVOT Jean-Louis donne pouvoir à Mr OUDOT Francis
Mme MAIRE Françoise donne pouvoir à Mme BRESSON Elise
Mr PY Julien donne pouvoir à Mr SARRE Vincent
Mr PERNOT Jean Marie donne pouvoir à Mme LAPARRA Isabelle
Mme VALDENNAIRE Sylviane donne pouvoir à Mme CHIPAUX Michèle
Mr VERBAERE Ludovic donne pouvoir à Mr DEMANGE René

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Le Président rappelle au conseil communautaire l'aide à la création et/ou à la réhabilitation d'hébergements touristiques sur le territoire intercommunal mise en place par délibération en date du 12/02/2019.

La société KARM ET LA COQUILLE VERTE nous ont transmis un dossier pour la création de 2 chambres d'hôtes sur la commune de Haut du Them pour un montant total de travaux de 88 918.40 € HT.

Il s'agit de 2 chambres à savoir une double et une familiale (lit double + 2 lits simples) avec la qualification tourisme en plus d'une affiliation à Accueil Paysan et Valeurs Parc.

Le montant de l'aide de la CCME est fixé à 10 % d'un plafond de 12 000 € HT de travaux par chambre soit 2 400 € pour les 2 chambres d'hôtes. L'aide sera versée à la fin des travaux sur production des factures acquittées et de la labellisation de l'hébergement.

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
39			

Le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** l'attribution d'une aide financière d'un montant de 2 400 € à la société KARM ET LA COQUILLE VERTE pour la création de ces 2 chambres d'hôtes

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
Le Président
Régis PINOT

Communauté de Communes
des 1000 Étangs
14, Place du Marché
70270 MONTSEUVIN

